



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 53988

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir porter à sa connaissance le nombre de projets éoliens réalisés ou à l'étude, dans chacun des départements suivants : Ardèche, Drôme et Vaucluse. Il souhaiterait en outre pouvoir connaître la localisation précise de ces installations ou projets d'installations éoliennes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux installations éoliennes en Ardèche, dans la Drôme et dans le Vaucluse. Un suivi des projets et installations d'éoliennes est assuré par les services déconcentrés des ministères chargés de l'équipement, de l'industrie et de l'écologie. Des pôles de compétences éoliens regroupant différents services de l'État s'organisent localement. Au niveau national, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie met en ligne ces informations sur son site Internet. En février 2005, dans le département de l'Ardèche, deux parcs éoliens existent : une éolienne de 600 kW est en fonctionnement depuis décembre 2003 sur le site de Serre-des-Fourches ; depuis décembre 2004, huit éoliennes sont installées sur le plateau ardéchois. Dans le département de la Drôme, trois parcs sont en fonctionnement : 5 éoliennes sont installées à Donzère depuis 1999 (pour une puissance totale de 3 MW) ; 18 éoliennes sont installées à Monjoyer (puissance totale 9,75 MW) depuis décembre 2004 ; 10 éoliennes sont installées depuis décembre 2004 à Rochefort-en-Valdaine (puissance totale : 7,9 MW). Par ailleurs, on observe que plus de 205 communes dans la Drôme et en Ardèche ont été contactées par des porteurs de projet. Dans le département de Vaucluse, aucun permis de construire d'éoliennes n'a été délivré. Deux projets ont fait l'objet d'un dépôt de permis de construire : trois éoliennes à Bollène (puissance totale : 6 MW) et huit éoliennes sur les communes de Vison (Vaucluse) et Vinsobres (Drôme), pour une puissance totale de 12 MW.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53988

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10144

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3774